



## la propriété indivise la vente sur licitation d'un bien indivis

Par **houda23**, le **30/05/2013** à **13:52**

bonjour tous le monde, je voudrais savoir si le tribunal peut ordonné d'office la vente sur licitation d'un bien indivis lorsque la partage en nature n'est pas possible ou il doit entraîner une diminution considérable de la valeur de la chose à partager tout on sachant que les co-indivisaire maintiennent un partage en nature et ne veulent pas recourir à une vente par adjudication malgré qu'il est impossible de partager le bien en nature.

je voudrais aussi savoir si un tel jugement ne serai pas frappé de pourvoi en cassation puisque le juge à statué sur choses non demandées